



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 décembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2010

COMPENSATION POUR LES CONCESSIONS DE
STATIONNEMENT POUR MARCEL PAUL, LA
ROULIERE, SAINT-JEAN, ESPACE
NIORTAIS

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 22 décembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Delphine PAGE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

Excusés :

Conseillers :

Mme Jacqueline LEFEBVRE

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION ET DE LA
SECURITE**

**COMPENSATION POUR LES CONCESSIONS DE STATIONNEMENT
POUR MARCEL PAUL, LA ROULIERE, SAINT-JEAN,
ESPACE NIORTAIS**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La SOPAC assurait précédemment un équilibre global d'exploitation de l'ensemble des parkings et places de stationnement dont la gestion lui était confiée, en compensant les déficits d'exploitation de certains programmes par les recettes d'exploitation excédentaires dégagées par d'autres programmes.

Le contrat d'affermage étant arrivé à son terme le 31 décembre 2007, il a été remplacé par un contrat de prestations de services pour les parcs de surface et ouvrages. Par ailleurs, une modification des contrats de gestion des emplacements de stationnement sur voirie a eu lieu. Ces éléments n'ont plus permis à la SOPAC de bénéficier des recettes d'exploitation du stationnement qui permettaient l'équilibre global du budget de la SOPAC.

Le respect de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne chacune des délégations de service public (Marcel Paul, Roulière, Saint-Jean, Espace Niortais) et des contrats de prestations, nécessite de déterminer un résultat comptable pour chaque programme.

En conséquence, je vous propose d'attribuer une compensation d'un montant de 392 758 € HT à la SOPAC correspondant au différentiel entre les tarifs économiques et les tarifs définis par la Ville de Niort.

- Parking Marcel Paul : 126 639 € HT
- Parking de la Roulière : 185 325 € HT
- Parking Saint-Jean : 34 449 € HT
- Parking Espace Niortais : 46 345 € HT

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution d'une compensation d'un montant global de 392 758 € HT à la SOPAC et son versement en 2011.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE